



Conseil ICPE

Problématique:

La réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) a pour but de fixer des règles aux exploitants afin de limiter leurs impacts environnementaux et maîtriser leurs risques majeurs. Vous y êtes soumis selon le classement de votre site dans la nomenclature des ICPE. Ce classement impose alors à l'exploitant de respecter des contraintes réglementaires pas toujours connue ni facile à piloter.

Notre réponse:

SYNERG'ETHIC Conseil met à votre disposition ses compétences et sa connaissance de la réglementation ICPE pour vous aider à piloter vos obligations. Nos experts pourront:

- vous aider à définir votre classement ICPE
- vous assister dans la réalisation des dossiers et études réglementaires
- vous proposer des audits de conformité
- vous conseiller dans la meilleure façon de piloter votre arrêté préfectoral
- analyser vos projets pour vous aider à anticiper les contraintes réglementaires associées



Pourquoi choisir SYNERG'ETHIC Conseil:

Nos experts disposent d'une bonne connaissance de la réglementation ICPE.

Ils seront capables de bien vous conseiller dans la meilleure façon d'appréhender les contraintes associées à cette réglementation lors de la définition d'un projet ou dans la définition d'un tableau de pilotage de vos obligations

Prestations complémentaires

- assistance à la définition du classement ICPE
- audit de conformité
- dossier de déclaration
- POI/PII
- Assistance à la gestion des obligations réglementaires